



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES VOSGES

Association loi 1901
Siège social : 7 Quartier de la Magdeleine
88000 EPINAL

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES VOSGES

Association loi 1901
Siège social : 7 Quartier de la Magdeleine
88000 EPINAL

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas des Vosges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 12 mars 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	633 178	649 561
Terrains	84 027		84 027	84 027	Résultat de l'exercice	-6 464	-16 383
Constructions	287 379	118 167	169 211	186 490	Subventions d'équipement nettes	4 407	8 720
Matériels d'activités	7 861	7 666	195	886	Total	631 121	641 898
Autres immobilisations corporelles	81 414	59 496	21 918	25 316	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	20 350	16 150
Prêts Francas					Provisions pour risques	8 000	
Autres prêts et titres immobilisés	24 400	1 900	22 500	22 500	Provisions pour charges	23 604	11 758
Dépôts et cautionnements					Total	51 954	27 908
Total	485 081	187 229	297 853	319 219	Total	51 954	27 908
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 671		1 671	1 724	Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	45 037	1 872	43 165	28 574	Avances et acomptes reçus		
Subventions à recevoir	43 370		43 370	29 622	Fournisseurs	8 702	8 883
Comptes courants Francas	58 667		58 667	105 372	Dettes fiscales et sociales	34 539	31 843
Autres créances	149		149	870	Comptes courants Francas	5 026	6 446
Valeurs mobilières de placement				125 000	Autres dettes		12 942
Disponibilités	288 479		288 479	124 309	Produits constatés d'avance	2 200	6 035
Charges constatées d'avance	189		189	1 264	Total	50 468	66 149
Total	437 562	1 872	435 690	416 736	Total	50 468	66 149
TOTAL	922 643	189 101	733 542	735 955	TOTAL	733 542	735 955

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 603	3 469
Ventes de marchandises		89
Prestations de service	268 607	325 893
Subventions d'exploitation	154 604	135 258
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Produits divers	24 566	19 501
Reprises sur dépréciations et provisions	1 445	20 256
Utilisations des fonds dédiés	16 150	10 000
Quote-part subvention invest. virée au résultat	4 312	4 312
Total	473 287	518 778
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	53	119
Achat d'autres approvisionnements	1 049	3 606
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	128 815	138 802
Aides financières		
Impôts et taxes	5 236	6 844
Salaires	214 808	239 218
Charges sociales	59 573	75 049
Autres charges de gestion courante	6 406	18 264
Dotations aux amortissements et dépréciations	29 710	32 165
Dotations aux provisions	8 564	4 020
Reports en fonds dédiés	20 350	16 150
Total	474 563	534 236
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-1 276	-15 459
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	5 065	4 899
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur dépréciations et provisions	886	
Total	5 951	4 899
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 951	4 899
RESULTAT COURANT (I + II)	4 675	-10 560
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	8 994	12 879
sur opérations en capital		2 535
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	8 994	15 414
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	6 549	20 070
sur opération en capital		282
Dotations aux dépréciations et provisions	13 584	886
Total	20 133	21 238
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-11 140	-5 823
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-6 464	-16 383
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	8 450	8 280
Bénévolat	6 500	6 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	8 450	8 280
Personnel bénévole	6 500	6 000

ANNEXE AUX COMPTES

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un déficit de 6464 €. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre. Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association :

L'Association départementale des Francas (Francs et Franches Camarades) des Vosges associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants (tels que définis, notamment, par la Convention internationale des droits de l'enfant.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une confirmation de l'amélioration du résultat d'exploitation suite aux mesures prises depuis deux exercices.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains et Aménagements	84 027			84 027
Constructions et Agencements	287 379			287 379
Matériel d'activités (1)	5 902	1 208		7 110
Matériel outillage industriel	751			751
Matériel de Transport	36 611			36 611
Matériel de Bureau et Informatique (2)	22 632	8 061		30 693
Mobilier de Bureau	14 110			14 110
Immobilisations en cours				
Total	451 412	9 269		460 681

b) Acquisitions et désinvestissements

En 2019, les Francas des Vosges ont acquis :

(1) Matériel d'activités : régularisation pour 1208,02 €

(2) Matériel de Bureau et Informatique (1)

- 1 PC ASUS pour comptabilité/secrétariat 665,05 €
- 2 MacBook ordinateur portable 1 798,01 €
- 1 Photocopieur-imprimante XEROX 5 598 €

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33,33 %				
Constructions et aménagements	De 2,86 à 20%	100 889	17 278		118 167
Matériel d'activités	33,33%	5 462	1 648		7 111
Matériel outillage industriel	33,33%	305	250		555
Agencements	10%				
Matériel de transport	20%	20 522	7 322		27 844
Matériel de bureau et inform.	De 10 à 33%	21 025	2 660		23 684
Mobilier de bureau	De 10 à 20%	6 491	1 477		7967
	Total	154 693	29 710		185 329

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts (dont 1% construction) (a)	1 900	886	1014
Titres (b)	22 500		22 500
Dépôts et cautionnements			
TOTAL	24 400	886	23 514

(a) : Dont Prêts 1% dépréciés à 100%

(b) : Parts sociales Banque Populaire LC (22 500 €)

3. Stocks

Coût du fichier « ma ville en jeu » était estimé à 4,41€ l'unité et destiné à la vente.
Le stock étant de 379 fichiers pour une valeur de 1 671,39 Euros.

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	45 037	1872	43 165
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	45 037	1 872	43 165

Ils se composent de :

- Divers Clients (Familles) : 7 982 €
 - Collectivités : 37 055 €
- Dont provisionnées : 1 872 €

6. Subventions à recevoir

	Brut	Dépréciations	Net
CD 88 – Actions éducatives vie associative – CPO	3 250		3 250
CD88 – Actions EEDD - CPO	5 845		5 845
CR Grand Est – aide emploi associatif	4 000		4 000
CR Grand Est – Sorties Nature	2 700		2 700
CAF – Fonctionnement	22 500		22 500
CAF – PSO	5 075		5 075
Total	43 370		43 370

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
450080000	UR Francas Grand Est	58 667
Total		58 667

8. Autres créances

Prévoyance à recevoir	16.82
Régularisation Loyer Ville d'Epinal à recevoir	132.49
	149.31

10. Disponibilités

Comptes	Montant
BPL COMPTES CHEQUE B1	90 094
BPL ACHATS DIVERS B3	1353
BPL LIVRET A ASSOCIATION ORDINAIRE	76 920
BPL LIVRET ASSOCIATION	120 040
CAISSE	72
TOTAL	288 479 €

11. Charges constatées d'avance

	Brut
ORANGE	46
OUVATON	44
IONOS	10
SAGE CIEL	19
LA POSTE MOBILE	70
Total	189

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds Associatif	649 561		- 16 383		633 178
Résultat de l'exercice				- 6 464	- 6 464
TOTAL	649 561		- 16 383	- 6 464	626 714

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF – Mini Bus Jumper PLB	15.000	20%	6 000	3 000	3 000
CR Lorraine – Mat Info	570	33%	286	95	191
CR Lorraine – Véhicule	6.087	20%	2 434	1 218	1 216
Total	21 657		8 720	4 312	4 407

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Risques - litiges		8 000-	-	8 000
Provisions pour risques		8 000-	-	8 000
Charges à payer	-	-	-	-
Engagement de retraite du personnel (1)	11 758	6 692	430	18 020
Dotations provision pour charges contrôle URSSAF		5 584		5 584
Provisions pour charges	11 758	12 276	430	23 604
Immobilisations financières	2 786		886	1 900
Usagers et subventions à recevoir	1 015	1 872	1 015	1 872
Autres créances	-			
Dépréciations	3 801	1 872	1 901	3 772
Total	15 559	22 148	2 331	35 376

- (1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FDFD Fonctionnement actions innovantes	3 000		3 000	
FDVA				
FD Développement Batterie	4 850		4 850	
FD Classe découverte Environnement	2 800		2 800	
FD FDVA Bénévoles	5 500		5 500	
FD Fonctionnement actions innovantes		4 000		4 000
FDVA				
FD RQE Plateforme ACM		5 000		5 000
FD Développement Batterie (Sorties Nature)		1 350		1 350
FD FDVA Bénévoles		4 400		4 400
FD VRL		1 600		1 600
FD SESAME		2 000		2 000
FD Convention Culture CD 88		2 000		2 000
Total	16 150	20 350	16 150	20 350

5. Emprunts et dettes assimilées

Aucun emprunt

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Comptes	Montant
AMI	96
Entreprise CATHERINE	160
COLLEGE VAL D'AJOL	3 589
EHPAD PLB	3 316
Intermarché	89
NDF	87
ORANGE	65
SAGE	29
TOTAL	7 431

Factures Non Parvenues

Comptes	Montant
SOLUDOC	170
LE COMPTOIR TRAITEUR	100
AD54 (intervention)	1 000
TOTAL	1 270

8. Dettes fiscales et sociales

Comptes	Montant
Dettes Provisionnées CP	12 268
URSSAF	9 423
Mutuelle	730
Caisse de Retraite	2 788
Prélèvement à la source	126
Caisse de Prévoyance	244
Charges Sociales / Dettes Provisionnées CP	5 030
Impôts / Placements	1 140
Formation Professionnelle	2 790
Total	34 539

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
450000000	Fédération Nationale des Francas	1 797
450085400	Les Francas de Meurthe et Moselle	3 230
	Total	5 026

10. Autres dettes

Néant

11. Produits constatés d'avance

- Lorraine EMPLOI aide 16P07124 avance 2020 **2 200 €**

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de services

Nombre de Journées Enfant	Exercice 2019	Exercice 2018
Centres de loisirs gérés par l'AD (toutes activités confondues)	5 478	7 499
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	5 478	7 499
Réalisé par les organisations affiliées	N/D	N/D
Total	N/D	N/D

Type de Prestations	Exercice 2019	Exercice 2018
Part Familles	74 488	96 535
Part. Communes & Activités	54 465	* 89 752
Part. formation usagers	/	813
CAF – ATL	2 475	3 508
CAF – PSO	19 135	24 632
Bourses JPA – Chèques ZAP	1 174	300
Interne Francas	110 123	107 656
Locations diverses	/	2 064
Interventions pédagogiques	5 118	/
MAD Personnel	/	* (3 999)
Rmbt Uniformation	/	281
Divers	1 165	352
Rmbt Alimentation	288	/
Rmbt Transport missions	176	/
Total Prestations	268 607	325 893

2. Subventions d'exploitation

	Exercice 2019	Exercice 2018
FONJEP	28 428	25 336
CAF	26 500	18 650
DRDJSCS	41 400	44 000
CD88	24 691	10 500
Conseil Régional Grand Est	15 585	24 167
DRAC	7 000	
DDCSPP	8 000	8 500
Autres subventions (ASP, Civique)	/	1 605
DILCRAH	3 000	2 500
TOTAL	154 604	135 258

3. Produits exceptionnels

Ils sont composés de :

• Régul CAF PSO 2018 Plombières-les-Bains	6869 €
• Régul FONJEP 2018	888 €
• Régularisation Francas Mirecourt	414 €
• Diverses régularisations	823 €
TOTAL	8 994 €

4. Charges exceptionnelles

Elles sont Composées de :

• Assistance AD54 pour contrôle URSSAF	1 000 €
• Régul suite contrôle CAF sur PSO 2017	368 €
• Régul FONJEP poste J09845	1 407 €
• Régul FONJEP poste J09384	2 369 €
• Régul CAF PSO 2018 trop estimé	340 €
• Diverses charges exceptionnelles	1 065 €
TOTAL	6 549 €

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2		2	
Employés	5		6	
Emplois aidés (CUI-CAE)	0		0	
Total	7	7,2	8	8.2

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	17	189	26	352

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Matériels :

- 1 Copieur XEROX (fin contrat 31 mai 2019)
- 1 véhicules de service : Berlingo

Les redévances payées sont de **2926 €**

- Copieur Xerox : 606 €
- Véhicule Berlingo : 2320 €

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Environ 650 heures de bénévolat estimé à 6 500 €

b) Mise à disposition de locaux et autres services

- Centre de Saint Michel : extra-scolaire : 950€ par an
- Centre de Plombières-les-Bains : en extra-scolaire : 3 000€ par an et en périscolaire : 4 500 € par an

Soit un total de 8 450 € par an.

5. Engagements hors bilan

Néant

6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à 127 068,30 €

Dont autres produits facturés :

- * à l'UR : 126 555 €
- * à la Fédération Nationale : 205,80 €
- * à l'AD 54 : 307,50 €